



Examens sans modalités définies

Par **Smeef**, le **14/10/2010 à 14:26**

Bonjour,rrnrJe suis actuellement en Master 1 SMEEF (sciences et métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation). A ce jour, aucune modalité d'examens n'avait été prévue ni annoncée aux étudiants. De plus, aucune modalité d'examen n'a été votée en CEVU et en CA. rnrnPremièrement, Peut-on à ce moment contester la mise en place de contrôle continu noté, servirait à évaluer sur le semestre ? rnrnMaintenant, l'université a publié aujourd'hui un document appelé "modalités d'examens" qui les définit plus ou moins MAIS CE DOCUMENT N'A PAS ETE VOTE EN CEVU NI EN CA. rnrnPeut-on alors passer des contrôles continus ? ou sommes-nous dans notre droit de refuser ou contester devant le TA ce controle ? rnrnMerci bien de votre réponse. Cordialement.